

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01  
Remplace la version 2.00\*\*\*

Date de révision 17-déc.-2018  
Date d'émission 17-déc.-2018

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **n-Propanol**

No.-CAS 71-23-8  
N°CE 200-746-9  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119486761-29

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire  
Préparation  
Distribution de substance  
Revêtements  
produit de nettoyage  
Lubrifiants et additifs pour lubrifiants  
Fluides de coupe / huiles de laminage  
substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OXEA GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: psq@oxea-chemicals.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas d'urgence Tox Info Suisse  
145  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

Liquide inflammable Catégorie 2, H225  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318  
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique Catégorie 3, H336

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

### Danger

### Déclarations de risque

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P261: Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	RECh-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Propane-1-ol	71-23-8	01-2119486761-29	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336	> 99,8

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Gêne gastro-intestinale, Vertiges, somnolence, nausée, faiblesse, douleur abdominale, vomissements.

#### Risque particulier

effets sur le système nerveux central, irritation pulmonaire, Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.\*\*\*

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## **Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

## **5.3. Conseils aux pompiers**

### **Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

### **Mesures de lutte contre l'incendie**

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de confinement**

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

#### **Méthodes de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

oxydants forts  
acides forts

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. La vapeur est plus lourde que l'air et peut parcourir des distances considérables jusqu'aux sources d'allumage et provoquer des retours de flamme. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Stocker à une température ne dépassant pas 38 °C/ 100 °F.

#### Matière non-appropriée

Attaque certaines formes de plastique et de caoutchouc

#### Classe de température

T2

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire  
Préparation  
Distribution de substance  
Revêtements  
produit de nettoyage  
Lubrifiants et additifs pour lubrifiants  
Fluides de coupe / huiles de laminage  
substances chimiques de laboratoire

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

### Suisse limites d'exposition

#### Suisse SUVA liste

Nom Chimique	TWA (mg/m <sup>3</sup> )	TWA (ppm)	STEL (mg/m <sup>3</sup> )	STEL (ppm)	STEL facteur / limite de temps
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	500 ***	200 ***			
Nom Chimique	Absorption par la peau	Sensibilisation	compris sans limites	Néfaste pour la fertilité	VLBE
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	Yes ***				

#### Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

### DNEL & PNEC

#### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

##### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation 268 mg/m<sup>3</sup>  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation 1723 mg/m<sup>3</sup>  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau 136 mg/kg bw/day

##### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation 80 mg/m<sup>3</sup>  
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation 1036 mg/m<sup>3</sup>  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau 81 mg/kg bw/day  
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral 61 mg/kg bw/day

##### Environnement

PNEC eau - eau douce 10 mg/l  
PNEC eau - eau salée 1 mg/l  
PNEC eau - dégagement temporaire 10 mg/l  
PNEC STP 96 mg/l  
PNEC sédiments - eau douce 22,8 mg/kg  
PNEC sédiments - eau salée 2,28 mg/kg  
PNEC sols 2,2 mg/kg  
Empoisonnement indirect pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

## Équipement de protection individuelle

### **Pratiques générales d'hygiène industrielle**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### **Mesures d'hygiène**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### **Protection des yeux**

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc butyle
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 6
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,3 mm
<b>Temps de pénétration</b>	> 480 min

### **Protection de la peau et du corps**

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

### **Protection respiratoire**

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

<b>Aspect</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	alcoolique
<b>Seuil olfactif</b>	< 0,07 - 100 mg/m <sup>3</sup>
<b>pH</b>	donnée non disponible
<b>Point/intervalle de fusion</b>	< -90 °C (Point d'écoulement)
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	97 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	OECD 103
<b>Point d'éclair</b>	23 °C
<b>Méthode</b>	DIN 51755
<b>Vitesse d'évaporation</b>	1,0 (Acétate de n-butyle = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas un liquide
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	2,1 Vol %
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	13,5 Vol %

## Pression de vapeur

Valeurs [hPa]	Valeurs [kPa]	Valeurs [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
26	2,6	0,026	20	68	DIN EN 13016-2
133	13,3	0,133	50	122	DIN EN 13016-2

**Densité de vapeur** 2,1 (Air=1) @20 °C (68 °F)

## Densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,8036	20	68	DIN 51757

**Solubilité** miscible, dans l'eau, OECD 105

**log Pow** 0,2 (mesuré), OECD 117

**Température d'auto-inflammabilité** 395 °C @ 1004 hPa

**Méthode** DIN 51794

**Température de décomposition** donnée non disponible

**Viscosité** 2,21 mPa\*s @ 20 °C

**Méthode** ASTM D445, dynamique

**Dangers d'explosion** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

**Propriétés comburantes** Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

## 9.2. Autres informations

**Poids moléculaire** 60,10

**Formule moléculaire** C<sub>3</sub>H<sub>8</sub>O

**Indice de réfraction** 1,383-1.385 @ 20 °C

**Chaleur de combustion** 2021 kJ/mol @ 25 °C (77 °F)

**Tension de surface** 70,8 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

## 10.5. Matières incompatibles

oxydants forts, acides forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité aiguë				
Propane-1-ol (71-23-8)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	1870-8000 mg/kg	rat	Évaluation sur la base de données scientifiques***
Inhalation	CL50	> 33,8 mg/l (4 h)	rat, mâle/femelle	OECD 403
Dermique	LD50	4032 mg/kg	lapin	OECD 402

#### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

##### Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Irritation et corrosion				
Propane-1-ol (71-23-8)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	OECD 404	
Yeux	lapin	irritation sévère	OECD 405	

#### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

##### Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

<b>Sensibilisation</b>				
<b>Propane-1-ol (71-23-8)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris	non sensibilisé	MEST	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	

## **Propane-1-ol, CAS: 71-23-8**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>Propane-1-ol (71-23-8)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEC: 1000 ppm	rat, mâle/femelle	Inhalation	

## **Propane-1-ol, CAS: 71-23-8**

### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>					
<b>Propane-1-ol (71-23-8)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOEC 8730 mg/m <sup>3</sup>	rat, mâle/femelle		Inhalation OECD 413	
Toxicité pour le développement	NOAEC: 8730 mg/m <sup>3</sup>	rat		OECD 414, inhalation	
Toxicité pour le développement	LOAEC: 17460 mg/m <sup>3</sup>	rat		OECD 414, inhalation	

## **Propane-1-ol, CAS: 71-23-8**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

## **Propane-1-ol, CAS: 71-23-8**

### **Symptômes principaux**

dépression du système nerveux central, Gêne gastro-intestinale, Vertiges, somnolence, nausée, faiblesse, douleur abdominale, vomissements.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, un risque d'aspiration ne peut être exclu

### Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion.

### Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

##### Propane-1-ol (71-23-8)

Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: 3644 mg/l	DIN 38412, part 11
Gammarus pulex	48h	LC50: 1000 mg/l	
Pseudokirchneriella subcapitata	48h	EC50: 9170 mg/l (Taux de croissance)	
Chlorella pyrenoidosa	48h	NOEC: 1150 mg/l	Taux de croissance
Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96h	LC50: 4555 mg/l	OECD 203
Boue activée (domestique)	3 h	IC50: > 1000 mg/l	OECD 209

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

##### Biodégradation

75 % (20 d), Facilement biodégradable, Eau d'égout, Soins domestiques, aérobique, inadapté, Essai de fiole fermée.

##### Dégradation abiotique

##### Propane-1-ol (71-23-8)

Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Non escomptée	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Propane-1-ol (71-23-8)

Type	Résultat	Méthode
log Pow	0,2	mesuré(e), OECD 117
BCF	0,88	calculé

### 12.4 Mobilité dans le sol

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

Propane-1-ol (71-23-8)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	70,8 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 0,633	calculé
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 3,87% Sol : 3,87% % eau: 96,13%	

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Autres effets néfastes

### Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Informations sur le produit**

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### **Emballages vides contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1274
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Propanol
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de restriction en tunnel ADR	(D/E)
Code de classement	F1
Numéro de risque	30

ADN: conteneur et citerne

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1274
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Propanol
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Code de classement	F1
Numéro de risque	30

## ICAO-TI / IATA-DGR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1274
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Propanol
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	donnée non disponible

## IMDG

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1274
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	n-Propanol
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
No EMS	F-E, S-D
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>	
Nom du produit	n-Propyl alcohol
Type de bateau	3
Catégorie de polluant	Y

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

Propane-1-ol, CAS: 71-23-8

**Classification**

Flam. Liq. 2; H225

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

**Symboles de danger** Eye Dam. 1; H318  
STOT SE 3; H336  
GHS02 Flamme  
GHS05 Corrosion  
GHS07 Point d'exclamation

**Texte d'avertissement** Danger

**Déclarations de risque** H225, H318, H336

## DI 2012/18/EU (Seveso III)

**Catégorie** Annexe I, partie 1:  
P5a - c ; en fonction des conditions

## DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

\*\*\*

Nom Chimique	Statut
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	régulé

## Inventaires internationales

### **Propane-1-ol, CAS: 71-23-8**

AICS (AU)\*\*\*  
DSL (CA)\*\*\*  
IECSC (CN)\*\*\*  
EC-No. 2007469 (EU)\*\*\*  
ENCS (2)-207 (JP)\*\*\*  
ISHL (2)-207 (JP)\*\*\*  
KECI KE-29362 (KR)\*\*\*  
INSQ (MX)\*\*\*  
PICCS (PH)\*\*\*  
TSCA (US)\*\*\*  
NZIoC (NZ)\*\*\*  
TCSI (TW)\*\*\*

## Information sur les législations nationales La Suisse

### **Suisse Poison liste 1**

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	G-2043***	cat. 4***			

### **Suisse composés organiques volatils (COV)**

Nom Chimique	Numéro tarifaire
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	ex 2905.1290***

### **Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)**

non réglementé

n-Propanol  
10570

Version / révision 2.01

## Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

Nom Chimique	Listé
Propane-1-ol CAS: 71-23-8	in Annex 2.7

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)

### Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

### Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose Oxea et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

### Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de Oxea ([www.oxea-chemicals.com](http://www.oxea-chemicals.com)).

### Clause de non-responsabilité

**Pour usage industriel uniquement.** Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. Oxea ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**